

**Rapport n°1 :****Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 16 septembre 2020**

<b>Rapporteur(s)</b>	Dominique GREVEY Administrateur provisoire d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	15 octobre 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour**

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 16 juillet 2020.....	3
2. Délégation du Conseil d'administration à Monsieur l'administrateur .....	3
3. Information sur les élections .....	4
4. Rentrée universitaire Doctorat et HDR 2020/21 – Dispositions crise sanitaire Soutenances de thèses – complément rapport du CA du 16 juillet 2020 .....	5
5. Bilan des bourses de mobilité EIPHI .....	7
6. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public CNRS (accueil agent(s) CNRS au Pavillon du directeur).....	9
7. Mise à jour des modalités de remboursement des frais de missions à UBFC.....	12
10. Résultats des appels à projets Région 2020 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques ».....	12
8. Information sur la réponse à l'AAP PEPITE du MESRI et la stratégie en matière d'entrepreneuriat étudiant à UBFC.....	14
9. Prix spécial Etudiante – concours Initiative au féminin.....	24
11. Conventions 01.2020 à 09.2020 .....	25
12. Questions diverses .....	25

(La séance est ouverte à 14 h 39 sous la présidence de M. Dominique GREVET,  
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

**M. Grevey** - Je vais vous proposer de débiter la séance.

Je ne sais pas si j'ai réussi à dire bonjour à tout le monde, je salue donc chaleureusement ceux que j'ai pu rater lors de leur entrée.

Je salue notamment la vice-Présidente du Conseil régional ici présente, Monsieur le Recteur de région académique qui nous fait aussi l'honneur d'être présent.

Je salue l'ensemble des membres du conseil et des services qui sont présents.

Je voudrais vous proposer de me présenter brièvement et puis de vous donner deux ou trois informations diverses, si vous le voulez bien, avant d'entrer dans le vif du sujet.

Je ne vais pas vous rappeler mon nom que vous connaissez tous maintenant. J'ai commencé ma carrière universitaire à l'université de Bourgogne, il y a maintenant un petit moment, une bonne trentaine d'années. J'ai été à tous les étages de l'université sauf à celui de président. J'ai été à la fois directeur des études, directeur de département, j'ai mis en place des formations, j'ai créé un laboratoire. J'ai mis en place un IUT. J'ai été vice-président. J'ai structuré certains services à l'université de Bourgogne à un moment où c'était un peu compliqué. J'ai donc fait plein de choses, ce qui fait que je connais normalement à peu près bien l'université.

Depuis quelques années, 6 ans exactement, j'étais délégué régional à la recherche et à la technologie. Ce qui veut dire que je me suis un peu éloigné de la formation. En revanche, je suis normalement bien au point en ce qui concerne la recherche et l'innovation dans le système. Et comme on parle d'UBFC comme d'une université de recherche, je crois que je pourrai apporter mon expérience tout au moins pendant cette phase d'administration provisoire. Pour le reste, on verra plus tard.

Voilà pour la présentation que je voulais faire, en sachant que depuis que je suis arrivé, j'ai essayé de prendre la mesure de la situation. J'ai trouvé dans UBFC des services administratifs engagés à plus de 100 % et je les en remercie. Ils travaillent dans des conditions qui sont quelquefois un peu périlleuses et qui font que, de temps en temps, les chercheurs ne sont pas tout à fait satisfaits du résultat. Nous avons donc commencé à en discuter avec les chefs d'établissement pour voir comment nous allions essayer d'améliorer les choses. C'est un élément important parce qu'il n'est pas normal que des gens souffrent au travail. On va donc porter une attention particulière sur ce sujet-là. C'est un élément qui me tient vraiment à cœur.

Le deuxième élément est que la raison d'être d'UBFC, c'est de porter une politique scientifique qui fasse qu'UBFC soit plus puissante au niveau national et au niveau international. Nous avons donc à mettre en place une politique scientifique qui soit ambitieuse et qui nous permette de gravir des échelons.

Aujourd'hui, si je me concentre plutôt sur les classements internationaux, qui ne valent que ce qu'ils valent, nous sommes bien d'accord mais tout le monde les regarde, il faut donc les prendre en compte, le classement THE (*Times Higher Education*) nous place en 20<sup>ème</sup> ou 21<sup>ème</sup> position nationale, je ne sais plus exactement. Si l'on veut être dans les universités qui comptent dans le futur, il faut que l'on soit plutôt du côté de la 12<sup>ème</sup> place que de la 20<sup>ème</sup> place.

Nous avons donc à mettre en place une politique scientifique pour avancer de ce côté-là.

Nous avons également à mettre en place une politique avec les établissements, bien entendu, puisqu'UBFC est l'outil des établissements, ou au service du déploiement des politiques communes. Nous avons à mettre en place quelque chose qui permette d'être mieux ancré dans les territoires, c'est-à-dire d'offrir des conditions d'accès aux jeunes qui veulent se former. Il s'agit également de répondre aux attentes des collectivités quand

elles ont des projets de développement de l'innovation, etc.

En fait, nous avons plusieurs jambes à faire avancer en même temps et si c'est mal coordonné, on sait que l'individu tombe et, quand c'est bien coordonné, cela devrait fonctionner.

L'ambition que je porte pour le site, qui est une ambition collective et pas individuelle, c'est que l'on réussisse à bien coordonner toutes les jambes nécessaires pour le fonctionnement d'UBFC, des établissements membres, et pour le positionnement du site universitaire, aussi bien à l'international qu'au sein de ses territoires.

Je vais en rester là pour l'introduction que je voulais faire. Si vous voulez réagir, je vous laisse la parole.

*(Entrée de Mme Anne Vignot, Maire de Besançon).*

Je salue Madame la maire de Besançon.

**Mme Vignot.**- Merci. Je suis très heureuse d'être là à nouveau.

**M. Grevey.**- Si vous n'avez pas de réaction à cela, je vais vous donner deux informations.

La première concerne la labellisation du projet I-Site. Vous en avez parlé lors du dernier conseil d'administration. Nous avons eu des précisions qui nous indiquent que l'évaluation n'est pas reportée d'un an, mais seulement de quelques mois et c'est plutôt 6 mois puisque l'évaluation doit être terminée en juin et que la visite du jury international doit avoir lieu en avril.

Ce qui veut dire que nous allons devoir avancer un petit peu plus vite que ce qui était prévu, nous devons notamment avancer en ce qui concerne la commission des statuts. J'ai repris le train en marche et, en relisant les documents, j'ai vu qu'il fallait que des personnes du conseil d'administration se proposent pour faire partie de la commission des statuts. Nous avons eu une seule candidature.

Ce que je vais vous proposer, c'est que nous relançons de façon formelle un message à l'ensemble des membres du conseil pour demander quels sont les candidats à cette commission des statuts pour que nous puissions avancer parce qu'il faut forcément que nous avançons dans ce sens-là.

**Mme Bépoix.**- Il n'y a eu aucun appel officiel. C'est pour cela que personne n'a répondu.

**M. Grevey.**- En regardant le verbatim du CA, j'ai compris qu'en fait c'était aux membres de se manifester.

**Mme Bépoix.**- Cela avait été dit comme ça, de façon orale, mais on attendait un document, du moins quelque chose de plus précis.

**M. Grevey.**- D'accord. On vous enverra donc cela d'ici la fin de la semaine pour qu'il y ait un positionnement assez rapide et que nous puissions avancer.

**Mme Bépoix.**- Je pense qu'il y aura des volontaires.

**M. Grevey.**- Vous me rassurez.

Maintenant, je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour.

## 1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 16 juillet 2020

**M. Grevey.**- Nous allons commencer par l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 16 juillet 2020, qui a été mon premier document de chevet.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Est-ce qu'on dit qu'on peut l'approuver ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 2 abstentions.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Merci. Le document est approuvé.

## 2. Délégation du Conseil d'administration à Monsieur l'administrateur

**M. Grevey.**- Pour le deuxième point, je crois que Monsieur Paris doit intervenir.

**M. Paris.**- Bonjour à toutes et à tous.

Pour le second point, l'objet de cette délibération est de conférer à Monsieur l'administrateur délégation de pouvoir de la part du conseil d'administration envers ce dernier.

C'est un cadre somme toute assez classique. Le champ de la délégation vous est précisé tout au long du rapport qui vous est proposé.

C'est pour permettre la signature de toutes les conventions, mais aussi en matière juridictionnelle. Avec les accords de consortium européens de recherche, il y a de plus en plus de recours à l'arbitrage et il faut souvent agir et ceci plutôt rapidement. Cette délibération couvre aussi ce cadre-là.

Une petite précision. À la fin du document, vous avez une mise en page qui a "mangé" le dernier alinéa, qui est repris dans la note en bas de page n° 2, qui prévoit bien que le conseil d'administration peut déléguer au président tout ou partie de ses pouvoirs, notamment que le président peut en outre recevoir délégation pour prendre des décisions modificatives du budget.

Le premier point qui apparaît est : « *Qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses ou des virements de crédits entre les chapitres des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement, de personnel et fonctionnement, de personnel et d'investissement.* »

Le deuxième point qui a été partiellement "mangé" : « *Qui ont pour objet de permettre l'exécution de conventions dans le respect de l'équilibre global.* »

C'est une délégation de pouvoir qui avait également été consentie pour le précédent administrateur provisoire.

**M. Grevey.**- Avez-vous des remarques particulières ?

**Mme Bépoix.**- La présentation des délégations se fait-elle annuellement ?

**M. Paris.**- Des conventions.

**Mme Bépoix.**- Oui, des conventions. Pardon !

**M. Paris.**- C'est biennuellement.

**M. Grevey.**- Pas d'autres remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie. Nous allons pouvoir passer au sujet suivant.

### 3. Information sur les élections

**M. Paris.**- Il s'agit d'un point d'information sur les élections qui se tiendront la première semaine de novembre 2020.

Dans le rapport, vous est présenté le calendrier qui, sauf légère modification ou agencement, est bien le définitif. En tout cas, le comité électoral consultatif d'UBFC réuni le 7 septembre et le 15 septembre, donc hier, a validé les grandes lignes qui vous sont présentées.

Il s'agit notamment de la date limite d'affichage de la décision portant l'organisation du scrutin et des listes électorales le 13 octobre, moment à partir duquel les listes de candidatures pourront être déposées auprès du service juridique, donc de ma collègue et moi, mais également de nos remplaçants en fonction des jours de présence, ceci jusqu'au mardi 20 octobre à midi.

Ce qui permettra d'organiser un vote par voie électronique, notamment compte tenu des contraintes sanitaires en vigueur, du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre.

Le dépouillement électronique aura lieu dans la foulée, le vendredi 6 novembre.

Une petite précision vous est donnée. Normalement, la proclamation des résultats devrait plutôt avoir lieu le lundi 9 novembre, le temps de fiabiliser les résultats et éventuellement d'avoir les remontées d'information sur les éventuels incidents.

La proclamation des résultats devant les membres élus du conseil d'administration est prévue le lundi 9 novembre.

La chose à savoir, c'est que la date qui est prévue en tout état de cause pour l'élection à la présidence de l'établissement est bien celle du jeudi 26 novembre, tout cela pour se conformer aux exigences de l'arrêté du ministère qui imposait de trouver un renouvellement de la présidence avant le 30 novembre.

**M. Thomas.**- Est-ce que le comité électoral consultatif reste le même qu'au printemps ?

**M. Paris.**- Par rapport au printemps, la composition du comité électoral consultatif a varié parce que juste après le dépôt des listes, pouvaient être membres du comité électoral les représentants des listes. Sauf que vu que ces listes ont été annulées, on est revenu à la proposition initiale antérieure au scrutin, la toute première composition, c'est-à-dire les représentants des établissements à UBFC, des listes élues aux CA, le représentant du recteur ainsi que le représentant de la présidence d'UBFC.

**M. Thomas.**- Est-ce que la composition change ?

**M. Paris.**- La composition est évolutive.

**M. Thomas.**- Elle changera donc quand les listes seront déposées ?

**M. Paris.**- C'est ça. À partir du moment où les listes seront déclarées éligibles, chaque délégué de liste pourra siéger au comité électoral.

**M. Tatibouët.**- Et en ce qui concerne la date de publication de l'arrêté ?

**M. Paris.**- L'arrêté électoral est en cours de finalisation. Ce sera vraiment dans les prochains instants. On tablait sur le 15 septembre dans le suivi, mais on a eu quelques petites corrections qui sont à bien valider et ce sera réglé très rapidement. L'objectif étant bien de le publier le plus tôt possible pour en faire l'information la plus large.

**Mme Bépoix.**- Est-ce que vous nous confirmez le fait que bien que ce soit un scrutin en ligne on ne puisse pas faire une déclaration de candidature en ligne ?

**M. Paris.**- Oui, tout à fait.

**Mme Bépoix.**- On est tout de même obligé d'avoir la signature manuelle, etc. ?

**M. Paris.**- Oui, tout à fait. Renseignement pris auprès du ministère au travers des services du rectorat, on a eu cette confirmation-là.

**Mme Clavequin.**- Une petite alerte technique. Le 12 novembre, nous avons notre conférence annuelle régionale enseignement supérieur recherche et on fait venir Axel Kahn sur une thématique d'actualité, à savoir la question du rapport entre le monde scientifique et les citoyens en période de crise, en l'occurrence pour traiter des différentes *Fake News* et autres informations ou contre-informations qu'on a pu avoir pendant ces périodes. Cela tombe le 12 novembre, sachant que c'est calé depuis un moment, je ne sais pas comment cela peut se travailler en parallèle.

J'entends que le calendrier électoral est compliqué à caler, mais je voulais vous alerter sur cette situation.

**M. Paris.**- Vous faites sans doute référence aux propositions de réunions du conseil d'administration pour la désignation des personnalités extérieures. À la base, on s'était effectivement dit qu'on réaliserait l'opération plutôt aux alentours du 12 novembre. Mais depuis lors nous avons eu des informations, notamment au sujet des recours qui avaient été dirigés contre les élections à l'université de Franche-Comté. Nous avons bon espoir d'y associer, dans tout le processus de désignation des personnalités extérieures dans notre conseil d'administration, la nouvelle gouvernance de l'UFC qui devrait être désignée à peu près à cette date, de ce qu'on entend, de ce qu'on a comme évaluation de leur calendrier. Ce qui décalerait donc dans le temps la désignation par le conseil d'administration des personnalités extérieures. Le conseil d'administration risque donc de ne pas se réunir le 12 novembre, mais plutôt la semaine suivante.

**Mme Clavequin.**- C'est parfait.

**M. Paris.**- Mais nous prenons bonne note de cette date et nous lui prêterons une attention particulière.

**Mme Clavequin.**- Merci.

**M. Grevey.**- Avez-vous d'autres interventions ?

Ce sujet était là pour information, il n'y a donc pas de vote.

Je vais passer maintenant la parole à Philippe Lutz qui va nous parler de la rentrée universitaire doctorat et HDR.

#### **4. Rentrée universitaire Doctorat et HDR 2020/21 – Dispositions crise sanitaire Soutenances de thèses – complément rapport du CA du 16 juillet 2020**

**M. Lutz.**- Bonjour à tous.

Je viens pour un objet assez précis qui est celui d'une prise de décision sur une possibilité d'exonération des droits d'inscription des doctorants, de certains doctorants, ceux qui, pour raison de Covid - on pourra revenir sur les procédures que nous allons mettre en place sur ce point - devront décaler leur soutenance en début d'année civile 2021.

Depuis 2019, il n'y a pas de réinscription des doctorants qui soutiennent avant le 31 décembre de l'année civile, c'est-à-dire qu'ils soutiennent toujours au titre de l'année universitaire précédente. C'est issu d'un arrêté qui a été mis en place le 19 avril 2019. Ceci permet aux doctorants, sans réinscription, d'être couverts du point de vue de la sécurité. Ils peuvent donc continuer à circuler dans les laboratoires sans aucun souci et ceci jusqu'au 31.12, sans avoir besoin de se réinscrire.

Cette année, nous avons géré des possibilités de prolongation du fait du Covid. Une première idée consistait à dire qu'on allait finalement repousser cette possibilité du 31 décembre un peu dans l'année 2021 du fait de la non-existence d'un arrêté qui irait jusqu'au printemps, par exemple. Si on ne les réinscrivait pas, on serait face à des risques d'accidents non-couverts s'ils continuaient à circuler en début d'année dans les laboratoires.

C'est pour cela que la proposition est celle d'une réinscription mais exonérée. Il y aurait, dans ce cas, tout de même à régler la CEVC puisque c'est une participation indépendante de l'inscription, ce qui limiterait tout de même les coûts.

Ce que nous proposons, c'est de gérer ces possibilités jusqu'à des soutenances qui se feraient au 31 mars. Pour des doctorants qui auront fait des demandes de prolongation - je pense que la plupart d'entre vous en ont entendu parler -, une procédure a été mise en place au mois de juin, notamment le fait de pouvoir financer ces prolongations, mais pas uniquement. C'est aussi la gestion des prolongations sans demande spécifique de financement pour pouvoir gérer les décalages et les besoins de réinscription sur une année universitaire supplémentaire. Ceci pour éviter, par exemple, de réunir, s'il y a un décalage court, à nouveau un comité de suivi ou ce genre de chose, donc pour gérer aussi des aspects techniques de ce type.

On a tous les éléments pour identifier, à travers l'enquête qui a été réalisée et qui est encore en cours pour les premières et deuxièmes années, les doctorants qui devaient soutenir avant le 31 décembre, qui ne devaient donc pas se réinscrire. Ils devront, du fait du Covid, décaler leur soutenance en début d'année. On identifierait donc ce groupe de doctorants et on les réinscrirait exonérés moyennant uniquement le paiement de la CEVC. Pour tous les autres, la réinscription serait payante et sur le même processus.

On n'est pas du tout dans une démarche de reproduire ce genre de chose, ce serait pour cette année.

Voilà l'esprit de ce que nous voulons faire, en précisant bien que c'est limité aux doctorants identifiés. Ce sera de la responsabilité des directeurs d'école doctorale, chez qui des dossiers arrivent, de bien repérer ces cas possibles et ensuite on échangera au niveau du collège doctoral pour que nos critères soient harmonisés sur les différents domaines.

**M. Grevey.-** Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

**M. Foltête.-** Comme les soutenances de thèse ont parfois tendance à glisser un peu dans le temps, comment gère-t-on un doctorant qui s'est engagé à soutenir avant le 31 mars et qui n'y arrive pas, qui soutient en mai, juin ou juillet ?

**M. Lutz.-** Normalement, les dossiers de soutenance se font deux mois avant la soutenance, c'est-à-dire que fin janvier, au plus tard début février, on aura identifié tous les doctorants qui ont fait des inscriptions. Techniquement, dans le logiciel Apogée, on va taguer les doctorants qui vont faire cette demande, c'est-à-dire qu'ils vont faire une réinscription mais taguée et on va pouvoir les identifier facilement.

Ceux qui n'auront pas déposé le dossier de soutenance début février, on pourra revenir vers eux pour qu'ils règlent les droits d'inscription.

**M. Grevey.-** Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?  
(Unanimité).  
Je vous remercie.

**M. Lutz.**- Merci pour les doctorants concernés.

**M. Grevey.**- Merci Philippe.

## 5. Bilan des bourses de mobilité EIPHI

**M. Grevey.**- Le prochain sujet concerne le bilan des attributions des bourses de mobilité entrantes et sortantes pour l'EUR EIPHI. Je ne sais pas qui le présente.

**Mme Bourhis.**- C'est Frédéric Péneau.

**M. Grevey.**- Je vous donne la parole.

**M. Péneau.**- Jusqu'à présent, on faisait passer par le CAC les listes d'attribution des doctorants, mais comme les CAC avaient du mal à se réunir de manière continue, nous avons préféré simplifier la procédure d'attribution en faisant un budget voté de l'année n et un récapitulatif de toutes les bourses attribuées à l'année n+1. C'est la mise en place de cette procédure qui fait qu'aujourd'hui je vous présente les résultats.

On a listé l'ensemble des étudiants qui ont profité des bourses entrantes et sortantes. Vous avez le niveau (M1 ou M2), BE pour bourse entrante, BS pour bourse sortante, les montants qui ont été attribués et le nombre de versements qui ont été faits.

L'ensemble des masters a profité de ce dispositif avec, cette année, à peu près 80 k€ de bourses sortantes et entrantes pour les masters. C'est un peu plus que l'année dernière. Cela aurait pu être beaucoup mieux puisque le budget initial était de 120 000 €, mais avec le Covid, beaucoup de bourses sortantes n'ont pas pu être mises en place.

J'en ai profité pour faire la même chose au niveau des doctorants puisque EIPHI est une *Graduate School*, on ne fait donc pas le *distinguo* entre les masters et les doctorants, le but étant que tout le monde travaille ensemble. Il était donc opportun de vous faire un premier bilan des bourses sortantes et entrantes qui sont proposées aux doctorants. Cela ne se fait pas par les responsables de master, c'est un appel à projets qui est au fil de l'eau. C'est-à-dire que quand un encadrant a besoin d'envoyer son doctorant dans un laboratoire à l'étranger, il sollicite EIPHI pour financer ce déplacement.

Je l'ai présenté par laboratoire puisque, pour l'instant, dans EIPHI il y a trois laboratoires (ICB, Femto et IMB). L'IMB n'a pas encore profité de ce dispositif.

C'est à peu près 20 000 €, donc un peu moins que ce qu'on pouvait espérer pour la même raison : le Covid a fortement diminué les demandes.

**M. Grevey.**- Fabien Thomas.

**M. Thomas.**- Quelle proportion cela représente-t-il par rapport au nombre d'étudiants inscrits ?

**M. Péneau.**- C'est très variable. La raison est la suivante. Il y a des masters où 90 % des étudiants sont internationaux. Au niveau de la visibilité internationale, on n'est pas le MIT, on n'est pas Stanford ! C'est donc tout de même un moyen d'être attractif au niveau international.

Je ne vous cache pas que sur certains masters où, en France, on a du mal à recruter, surtout sur des masters qui sont très théoriques, très fondamentaux, c'est une grosse proportion des étudiants.

Il y a tellement de sources de financement possibles que je ne peux pas vous donner de nombre, mais je pense que pour certains masters, 70 % des étudiants ont obtenu des bourses.

A *contrario*, on a des masters qui sont très bien ancrés sur le territoire national, qui ont un fort relationnel avec les pays du Maghreb, par exemple. Je pense par exemple à nos masters énergie sur Belfort. Ces derniers ont un taux de sélection tellement important qu'ils n'ont pas besoin de recruter à l'international, du moins à l'international non-francophone.

Pour EIPHI, c'est un peu embêtant puisqu'on aimerait bien diversifier les sources de recrutement. C'est un travail sur lequel on s'attelle. Mais eux, typiquement, à part faire des bourses sortantes, c'est tout ce qu'ils ont fait sur les deux années d'existence d'EIPHI. C'est une chose sur laquelle on travaille puisque pour le *Go/no go*, nous avons des objectifs à atteindre et on aimerait que l'ensemble des masters d'EIPHI ait cette attractivité internationale et ouvre un peu ses portes à un autre public.

Pour ceux qui n'ont pas de public national, on fait des salons de recrutement en France pour essayer de ne pas se reposer uniquement sur les recrutements internationaux car on voit que la crise du Covid fait que cela peut être très instable de travailler seulement sur cet angle-là.

**M. Tatibouët.** - Peut-on nous rappeler les objectifs de l'EUR ?

**M. Péneau.** - Oui. Les objectifs de l'EUR, c'est avant tout de proposer une offre de masters complètement enseignée en anglais. C'est l'un des premiers objectifs, donc l'ouverture sur l'international.

Une mobilité à l'international pour les étudiants francophones qui intègrent ces masters de 3 à 6 mois au minimum pendant le parcours, soit seulement au niveau master, soit master plus doctorat. Ils ont donc 2 ou 5 ans pour effectuer cette mobilité-là.

Recruter plus d'ingénieurs français dans ces masters. Cela peut faire le lien avec les écoles d'ingénieurs locales, l'ENSMM et l'UTBM principalement, mais aussi d'autres écoles en France.

De faire un suivi étudiant, c'est-à-dire de mettre en place des dispositifs pour accompagner l'étudiant dans son parcours pour lui donner le maximum d'outils nécessaires pour intégrer le marché du travail. Cela veut dire du mentorat, donc des intervenants extérieurs qui transmettent leur savoir du monde industriel, donc une sorte de *Coach* à ce niveau-là. C'est un autre des objectifs.

D'essayer de casser la frontière qu'il pourrait y avoir entre la formation et la recherche, donc des actions de tutorat des doctorants envers les masters, typiquement des stages de deuxième année encadrés par des doctorants. Et faire le même dispositif vis-à-vis des licences, donc des masters qui vont encadrer des stages de licence pour faire une sorte d'ascenseur pour qu'il n'y ait pas cette fuite des étudiants au niveau licence vers les écoles d'ingénieurs en général. Il y a en effet un gros delta entre le nombre d'étudiants inscrits en licence et ceux qui s'inscrivent en master.

Je pense que ce sont là les principaux, en tout cas pour ce qui concerne le cadre formation, sachant qu'il y a tout un cadre recherche mais ce n'est pas le propos ici.

**M. Grevey.** - Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'informations ou des remarques éventuelles ?

Madame Vignot.

**Mme Vignot.** - Je dois dire que je vais repartir. Je suis venue vous saluer dans le travail que vous faites. Il me semblait important de voir quelle méthode on allait mettre en œuvre pour porter le dossier, bien sûr en particulier sur le dossier I-Site. Je dis à Monsieur le Recteur qu'il serait peut-être intéressant que l'on regarde. Je ne sais pas comment vous souhaitez vous organiser ; je laisse donc à votre libre arbitre la proposition

d'une méthode. Mais j'aurais souhaité pouvoir vous accompagner et, du coup, voir comment vous pensez qu'une collectivité comme celle du Grand Besançon a un rôle à jouer et quel rôle.

J'aimerais que ce soit un peu plus facile à comprendre pour moi parce que j'ai besoin de connaître les orientations que vous allez prendre.

Je vais vous laisser sur l'organisation du déroulé de votre séance, mais j'aurais besoin d'avoir un éclairage sur la méthode, les orientations, etc. Mais je pense que Monsieur le Recteur sera à l'origine d'une rencontre qui nous permettra de voir plus clair, sachant que, pour moi, ce sera plus simple de cette façon. Je vais donc vous laisser travailler, mais ce n'est pas par manque d'intérêt. Je suis venue ici justement pour montrer tout l'intérêt que j'ai à faire que cette ComUE prenne toute sa place et qu'elle s'installe de façon très pérenne, solide et rigoureuse.

**M. Grevey.-** Merci beaucoup, Madame Vignot. Nous avons bien entendu vos propos et nous essaierons de prendre votre attache pour vous expliquer les méthodes et comment on veut avancer.

**Mme Vignot.-** Très bien. Au revoir et bonne journée.

*(Départ de Madame Vignot).*

**M. Grevey.-** Est-ce que vous avez d'autres demandes d'information sur le bilan des bourses de mobilité pour l'EUR, l'école universitaire de recherche, EIPHI ? Non.

## **6. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public CNRS (accueil agent(s) CNRS au Pavillon du directeur)**

**M. Grevey.-** Je vais vous proposer de passer au point suivant qui est un point technique mais qui est basé sur un point politique. Je voudrais donc faire une petite intervention avant de laisser la parole à Monsieur Paris.

L'objet est d'accueillir au sein des locaux d'UBFC le CNRS. Cela nous paraît d'autant plus important que si on dit que l'on veut mettre en place une politique scientifique ambitieuse pour le site, qui nous permettra de gagner des places dans les classements et de mieux nous intégrer localement, sur les territoires, il est important que nous puissions communiquer de façon fluide et agile avec le CNRS. C'est pour cela que nous avons proposé au CNRS - qui nous l'a peut-être demandé aussi, pour tout vous dire - de les accueillir au sein des locaux d'UBFC. Nous sommes en effet la partie qui doit normalement mettre en œuvre la stratégie recherche pour l'ensemble des établissements.

Maintenant, je laisse parler Monsieur Paris, puis on laissera la parole à Fabien Thomas.

**M. Paris.-** Vous est soumise une convention portant autorisation d'occupation temporaire des locaux d'UBFC. C'est simplement ce qui va réguler la présence du CNRS dans nos locaux.

C'est une particularité. Nous sommes deux personnes publiques, nous ne faisons donc pas de location, nous ne consentons pas non plus à des libéralités. Nous réglons la présence du CNRS dans nos locaux, donc les locaux au 43 avenue de l'Observatoire, par cette mise à disposition, locaux et équipements potentiellement, donc un bureau dans notre bâtiment.

Vous avez le projet de cette convention en annexe. Convention qui, en l'état, ne va pas forcément évoluer plus à propos. J'attire particulièrement votre attention sur la question de l'occupation des locaux par le CNRS qui s'effectue temporairement à titre gratuit. Les raisons vous sont explicitées au sein du rapport.

En termes de droit de la propriété des personnes publiques, on est bien censé recevoir en contrepartie de cette occupation temporaire ce qu'on appelle une redevance. Sauf que là, il nous est assez difficile de déterminer un prix certain et raisonnable pour ce type d'occupation, mais nous prenons l'engagement de réaliser cette redevance lors du prochain renouvellement, l'autre partie estimant tout fait normal de verser le cas échéant et rétroactivement pour cette année une fois que l'on se sera mis d'accord sur le prix de la redevance.

C'est la raison pour laquelle la convention telle qu'elle vous est présentée ne présente pas ce point. Comme l'explicitait Monsieur l'administrateur, il y a un bénéfice certain non monétisable à l'arrivée du CNRS dans nos locaux.

**M. Grevey.-** Fabien Thomas.

**M. Thomas.-** Je voudrais exprimer la satisfaction du CNRS d'avoir abouti à cette convention, la première que l'on signe avec la ComUE, sachant que c'est une bonne convention.

Il y a deux choses. Il y a la forte volonté de l'actuel PDG du CNRS, Antoine Petit, d'être beaucoup plus proche de ce qu'il appelle le terrain. Les délégués régionaux ont donc mis en pratique cette politique et essaient de se rapprocher le plus possible des utilisateurs. Ici, la situation était claire, il y avait un net déficit de présence malgré la qualité des délégués régionaux qui se sont succédé. Cela fait plusieurs années qu'on se rend compte qu'il y a une forte demande des directeurs d'unité pour une plus grande présence de la délégation sur place. Voilà qui est fait. Le service « propriété intellectuelle partenariats valorisation » sera donc présent en permanence ici.

Je crois que la personne a déjà prévu de se déplacer très régulièrement sur Dijon, au moins un jour par semaine. J'ai eu l'occasion de lui parler ce matin, elle m'a parlé d'une journée ou deux par semaine, peut-être pas tout de suite. Elle sera donc disponible aussi pour les personnes à Dijon. Elle se déplacera autant que de besoin et pas seulement sur Dijon mais sur tout le territoire. Elle sera complètement disponible pour cela.

Je voudrais rappeler aussi que la délégation régionale reste à l'écoute de tout le monde, même si elle n'est pas là tout le temps. Il se trouve qu'elle est à Nancy. Elle reste à l'écoute des personnels CNRS de tous les laboratoires et bien sûr des directeurs pour tout problème ou pour toute question qui la concernerait. La chargée d'affaires qui est là tout le temps peut servir de relais, même si elle ne réglera rien et ne répondra pas aux demandes. Elle peut aussi être une personne contact, comme je peux moi-même être une personne contact. Sachez que dans tous les cas, vos questions seront transmises à la délégation ou aux instituts du CNRS.

Merci pour cette nouvelle phase qui s'ouvre et qui promet une belle collaboration.

**M. Grevey.-** Madame Attuel-Mendes.

**Mme Attuel-Mendes.-** Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit, cela ne peut être que bénéfique d'avoir un rapprochement formel, en tout cas dans les locaux.

C'est juste pour être sûre que tout soit nickel. Sur le projet de convention, il y a deux choses qui m'interrogent, sachant que c'est vraiment du détail.

Page 3, concernant les locaux, il manque la superficie. J'imagine que ce sera remis à niveau.

Par contre, sur l'article 6 à la page 5, il y a un problème de cohérence sur le premier alinéa. « *La présente convention entre en vigueur à la dernière date de signature des parties...* » C'est un classique, c'est le dernier qui signe qui fait que cela engage. Mais juste après, tu évoques la prise d'effet à compter du 15 septembre. Or là, on est le 16 pour autoriser la signature. Il y a donc un hiatus entre les deux dates.

**M. Paris.**- Il devait arriver après le conseil d'administration, mais il a finalement commencé à s'installer hier. D'où la modification.

**Mme Attuel-Mendes.**- D'accord.

Et sur la reconduction, c'est pareil, sur l'alinéa suivant : « *Elle est conclue pour une durée d'un (1) an à compter de sa date d'effet et pourra être reconduite une fois par tacite reconduction.* » D'habitude, la pratique dans la rédaction veut que l'on mette sauf un délai d'un mois ou trois mois.

**M. Paris.**- Sauf dénonciation anticipée.

**Mme Attuel-Mendes.**- Du coup, la dénonciation de trois mois est à la date d'anniversaire ?

**M. Paris.**- C'est ça.

**Mme Attuel-Mendes.**- D'accord. Merci.

Dans le rapport initial, il est expliqué que dans une démarche de bonne entente il n'y avait pas de redevance annoncée, avec les difficultés de valorisation évidemment. C'était évoqué la première année : « *Tout du moins dans la première année, le paiement d'une redevance au CNRS...* ». Mais dans la délibération *stricto sensu* il n'y a pas de date.

Est-ce qu'on part sur le fait que c'est gratuit les deux ans ? Ce qui n'est pas gênant en soi, c'est plus par souci de précision dans la délibération.

**M. Paris.**- La présence de la personne est acquise pour un an. Mais c'est vrai qu'en lisant de cette façon, on aurait tendance à penser que si on a une tacite reconduction d'un an, on partirait pour deux ans, sachant qu'on se donne bien rendez-vous l'année prochaine pour fixer une redevance, pour fixer un prix. C'est surtout cela le point d'évolution.

**Mme Attuel-Mendes.**- Si l'esprit est de se dire que c'est gratuit un an et que ce sera rediscuté l'année suivante en fonction du cas précis, il serait plus logique d'indiquer la gratuité la première année dans la convention, donc rajouter la précision. Sachant que ce n'est pas moi qui décide.

**M. Paris.**- Tout à fait. En tout cas, c'est bien cela l'esprit.

**M. Piat.**- C'est mieux qu'on s'engage pour un an au niveau du CA.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Moyennant les modifications qui ont été suggérées par Madame Attuel-Mendes, est-ce que quelqu'un s'oppose ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Cette convention étant adoptée, on peut accueillir officiellement le CNRS au sein des locaux et surtout en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui est une avancée notable. Merci beaucoup.

## 7. Mise à jour des modalités de remboursement des frais de missions à UBFC

**M. Grevey.-** Je vous propose maintenant de passer au point suivant qui sera traité par Madame Bourhis. Un point hautement important puisqu'il s'agit de la mise à jour des modalités de remboursement des frais de mission.

Je lui laisse la parole.

**Mme Bourhis.-** Bonjour à toutes et à tous.

C'est une délibération très technique qui consiste en l'actualisation de la procédure qui vous avait déjà été soumise l'an dernier et que vous aviez votée lors d'un CA du mois de mai, de mémoire.

Cette délibération comprend deux modifications principales.

La première est de prendre en compte la modification réglementaire du taux de remboursement des repas pour les personnels UBFC et tous les acteurs qui émargent sur les projets de recherche UBFC, ceci pour passer à 17,25 € ou 17,50 €. C'est une modification réglementaire.

La deuxième, c'est s'adapter à la réalité des prix du marché. On vous propose donc d'augmenter un petit peu les plafonds de remboursement des nuits d'hébergement. Comme vous le savez, les taux pour les services de l'Etat et les administrations sont fixés en fonction de la taille des communes. Nous faisons un mixte en augmentant un peu le plafond réglementaire, mais c'est aux frais réels.

On propose une revalorisation de 10 € pour les communes qui sont inférieures à 200 000 habitants, avec un taux plafond de 90 € pour un taux réglementaire de 70 €, une revalorisation de 10 € pour les grandes villes et les communes du Grand Paris, avec un taux plafond de 110 € et un taux réglementaire de 90 €. Il n'y a pas de changement pour Paris qui avait déjà été revalorisé de façon très confortable l'année dernière.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver cette mise à jour de la procédure de gestion des déplacements temporaires à UBFC.

**M. Grevey.-** Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Pas de question, pas de remarque.

Qui est opposé à cette revalorisation ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie. Merci Madame Bourhis.

**Mme Bourhis.-** Nous allons devoir modifier un peu l'ordre du jour car Pascale Brenet n'est pas arrivée. On pourrait donc passer au rapport 10, avec Oumhanie.

## 10. Résultats des appels à projets Région 2020 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques »

**M. Grevey.-** Oumhanie, comme l'intervenante Pascale Brenet n'est pas encore là, on vous propose de s'intéresser aux résultats des appels à projets Région 2020 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques ».

Je profite de la parole qui m'est donnée et de la présence de la Région pour remercier le Conseil régional pour tous les efforts qu'il fait pour soutenir l'enseignement supérieur et la recherche en région. Je sais que vous apportez beaucoup et cela nous est très agréable parce que cela permet de mettre en place des actions qui renforcent l'attractivité du site auprès des étudiants, bien entendu, mais aussi auprès des personnels et des populations. Donc un grand merci à vous.

**Mme Legeard.**- Bonjour à tous et à toutes.

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les acteurs de l'enseignement supérieur de la région avec deux appels à projets, l'un qui s'intitule « Equipements pédagogiques et numériques » et l'autre « Vie étudiante ».

Le premier a pour finalité de moderniser les pratiques pédagogiques avec une priorité donnée à l'innovation, à la mutualisation et à la coopération de l'ensemble des acteurs. Ces innovations pédagogiques et numériques sont des facteurs essentiels d'attractivité, de réussite pour les étudiants, transforment les campus et nécessitent l'utilisation d'outils adaptés et performants. Ceci constitue la finalité du premier appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques ».

Pour le second « Vie étudiante », il s'agit de soutenir les projets en faveur de la vie étudiante, d'améliorer les conditions de vie, la réussite des étudiants, le renforcement de l'égalité des chances pour la poursuite d'études supérieures et enfin l'attractivité des formations.

Concernant cet appel à projets, cette année on a dû faire face aux soucis liés à la crise sanitaire qui nous ont obligés à revoir l'organisation qui était prévue en concertation avec le Conseil régional, notamment parce qu'UBFC organise un avis sur la base d'une commission qui se réunit chaque année. Cette commission est constituée de membres du CAC. Elle donne un avis qualitatif sur les projets qui sont déposés, sachant que ces projets sont préalablement classés au sein des établissements.

Nous avons eu à traiter 60 demandes, donc 60 dossiers. Nous avons dû organiser une commission en deux fois, en visioconférence, et nous avons pu donner cet avis et le transmettre au Conseil régional qui a ensuite statué sur l'ensemble des demandes qui lui étaient faites sur le volet UBFC. Cet appel à projets s'adresse plus largement à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur ; d'autres acteurs qu'UBFC sont en effet concernés par cet appel à projets.

Vous trouverez dans le rapport le tableau qui présente le résultat des demandes de financement des établissements membres qui ont pu être conventionnés. Vous avez plusieurs tableaux. Le premier est un récapitulatif de l'ensemble des 60 projets déposés. Vous avez un résultat qui se décline par établissement membre, avec une partie éligible qui est en fait un calcul propre au Conseil régional compte tenu du type de dossier qui est proposé et la subvention qui a été allouée.

Là, vous avez le résultat global. On ne vous a pas mis le résultat des 60 projets, projet par projet.

Par ailleurs, vous avez un deuxième tableau qui concerne les dossiers qui ont été proposés par UBFC, sachant que nous avons déposé deux dossiers, un qui s'intitule « Bien-être et santé » et l'autre « Olympiades du développement durable ».

Il y a un troisième dossier qui s'appelle « Ingénieur Manager Tour ». Vous le connaissez puisqu'il fait l'objet d'une organisation, depuis qu'UBFC existe, par le Polytechnicum.

Ces trois dossiers ont été retenus également et on vous a donné les précisions concernant ces trois projets sur les budgets qui ont été demandés et les subventions qui ont été allouées.

Voilà ce qui vous est proposé dans ce rapport, sachant qu'il vous est demandé de bien vouloir prendre connaissance des résultats de ces appels à projets 2020 et puis bien évidemment de poser toutes les questions que vous auriez à poser sur le sujet.

**M. Grevey.**- Monsieur Tatibouët.

**M. Tatibouët.**- Je pense que le temps a été un peu court, mais je suis un peu déçu de la présentation qui est un peu une présentation comptable. On voit combien a été attribué à tel et tel établissement, mais finalement on n'a pas de recul pour avoir une vision globale de ce qui se développe dans le domaine du numérique.

Je comprends bien qu'on ne puisse pas voir les 60 projets un par un, ce n'est pas mon objet, mais du coup on est un peu déçus.

**Mme Legeard.**- Je comprends parfaitement cette frustration et j'aurais eu évidemment beaucoup de plaisir à faire un inventaire plus précis de ce qui a été déposé, de la stratégie qu'a adoptée la commission qui a examiné les dossiers, pourquoi elle a donné un avis plus positif à certains. Il est vrai qu'il aurait été très intéressant de le faire de cette façon.

En fait, je n'ai fait que suivre ce qui était fait précédemment, sachant que c'était plutôt ce type de présentation qui vous était faite. Mais si Monsieur l'administrateur me le permet, je me propose de vous faire un point beaucoup plus précis sur cette question parce que la question de la vie étudiante est effectivement une vraie question pour UBFC. C'est un élément extrêmement important dont on parle peu en réalité puisque nous avons beaucoup de sujets qui sont très importants.

Par ailleurs, il y a eu aussi un certain nombre de difficultés qui ont fait qu'UBFC n'a pas pu travailler sur cette question pendant quelques mois du fait de l'absence d'un personnel qui devait travailler là-dessus et qui est parti. De ce fait, il y a eu une suspension des activités sur ce sujet.

Comme c'est un sujet extrêmement important pour UBFC comme pour ses parties prenantes, par exemple le Conseil régional ici présent, il serait effectivement utile d'avoir un point plus complet. Je suis d'accord pour le faire à un autre moment si Monsieur l'administrateur me le permet.

**M. Grevey.**- Les questions d'attractivité sont très importantes pour nous. Je pense donc que cela mériterait que nous ayons une présentation un peu plus détaillée et puis que nous ayons un échange sur le sujet de façon à essayer de se projeter dans le futur. Je pense que ce serait utile, bien sûr si vous en êtes d'accord.

On remettra donc ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil, avec une réflexion peut-être un petit peu plus ouverte.

**Mme Legeard.**- Tout à fait, qui dépassera certainement la question de cet appel à projets puisque la vie étudiante n'est évidemment qu'un élément important puisqu'il fait l'objet de financements, ce qui est le moteur de la guerre. Mais plus largement, il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous réfléchissons et discutons actuellement puisque nous sommes en train d'effectuer le bilan du schéma directeur de la vie étudiante n° 1. Ce bilan sera bientôt finalisé et nous allons probablement préparer la suite, c'est-à-dire le schéma directeur de la vie étudiante n° 2. Nous allons donc être en pleine réflexion sur ces questions.

**M. Grevey.**- Merci

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non.

Je vous propose donc de passer au sujet n° 8 qui nous est présenté par Pascale Brenet.

## **8. Information sur la réponse à l'AAP PEPITE du MESRI et la stratégie en matière d'entrepreneuriat étudiant à UBFC**

**Mme Brenet.**- Bonjour à tous.

Je suis ravie d'être auprès de vous pour pouvoir vous présenter quelques éléments qui concernent un nouvel appel à projets qui a été lancé durant cet été, qui concerne l'entrepreneuriat étudiant.

Ce que j'ai prévu de faire de manière assez brève, afin de laisser aussi un temps pour les questions, c'est de vous indiquer quelle est la teneur de cet appel à projets, les objectifs de ce nouveau plan « Esprit d'entreprendre ». Je vous montrerai de manière extrêmement synthétique quelques éléments de bilan puisque ce sont des activités qui existent au sein d'UBFC et de ses établissements depuis maintenant 2014.

Nous avons travaillé avec des représentants de l'ensemble des établissements ce lundi, il y a donc deux jours, pour partager à la fois les éléments de bilan, la compréhension des attentes et la structuration de ce plan « Esprit d'entreprendre » de façon à travailler sur la co-construction d'une réponse.

Je vous donne tout d'abord quelques éléments sur le plan « Esprit d'entreprendre ».

Il a été annoncé par Madame la Ministre, en mai 2019, avec une série d'objectifs qui ont été repris dans l'appel à projets qui nous a été présenté récemment et que vous voyez sur cette diapositive.

Pour mémoire, en mars 2013, le premier plan qui avait donné lieu à la constitution des Pépites nous signalait en quelque sorte trois objectifs principaux. Le premier était de développer les compétences entrepreneuriales des étudiants quels qu'ils soient. Le deuxième était de favoriser l'émergence de projets de création, notamment de projets d'innovation sous toutes ses formes, à travers notamment la création du statut national d'étudiant entrepreneur. Le troisième était un vecteur de l'innovation pédagogique et aussi de transformation au sein des établissements. C'étaient les points clés qui ressortaient du premier plan 2013-2014.

En mai 2019, le nouveau plan « Esprit d'entreprendre » - vous remarquerez ce terme « d'esprit d'entreprendre » - a souhaité mettre l'accent non seulement sur l'entrepreneuriat, c'est-à-dire ce que l'on peut connecter assez directement à la création d'activité, mais aussi l'esprit d'entreprendre, c'est-à-dire vraiment l'étudiant qui est doté de compétences entrepreneuriales, entrepreneur de son insertion professionnelle et engagé dans des activités qui peuvent être des activités citoyennes, des activités associatives et non pas seulement des activités dans des entreprises.

Les objectifs qui nous sont donnés, c'est d'abord un passage à l'échelle significatif en manière de sensibilisation et d'initiation à l'entrepreneuriat. Ce qu'attend le ministère c'est que tous nos étudiants puissent faire une première découverte, y compris sur un format très court de ce qu'est l'esprit d'entreprendre et aussi, évidemment, la création d'activité. C'est le premier point et il correspond à une ambition assez forte.

Le deuxième point important, c'est la poursuite et l'amplification des efforts d'accompagnement des étudiants entrepreneurs, statut national qui existe depuis 2014. Il s'agit d'une large communauté d'étudiants entrepreneurs, une grande variété à la fois de profils, mais aussi de projets qui ont pu être accompagnés depuis plusieurs années. Je vous montrerai d'ailleurs dans quelques minutes ce que cela donne pour notre région Bourgogne-Franche-Comté.

Un point qui fait partie également des objectifs de ce plan, c'est la reconnaissance des compétences entrepreneuriales des étudiants. Nous avons notamment travaillé à développer un référentiel national « Esprit d'entreprendre » qui est aligné, cohérent avec un référentiel européen qui s'appelle ENTRECOMP.

Parmi les objectifs, figure aussi l'inclusion, la diversité des étudiants que nous pouvons à la fois sensibiliser et accompagner, notamment des étudiants moins favorisés, des étudiants dans toutes les disciplines. Nous avons aussi un enjeu sur la féminisation de nos actions puisqu'on se rend compte - et les statistiques sont finalement relativement stables sur ce point - qu'il y a dans la plupart de nos formations de grands équilibres entre les genres, mais on constate que dans nos étudiants entrepreneurs, on est à peu près à 30 % de jeunes filles par rapport aux garçons. Il est donc vrai que ce sont des différences qui perdurent.

Dans les objectifs - et puis je dirais aussi les éléments un peu structurels de ce nouvel appel à projets -, il y a le fait de réaffirmer la place des Pépites, mais aussi de leur

présenter des exigences en termes de qualité, d'organisation de leur procédure et aussi d'un travail d'animation de notre communauté, à la fois établissement d'enseignement supérieur pour lequel nous sommes en quelque sorte centre de ressources et coordinateur d'actions possibles, mais aussi vis-à-vis des partenaires de notre territoire, notamment dans l'écosystème de l'entrepreneuriat de l'innovation.

Voilà les grandes lignes de ce plan « Esprit d'entreprendre ».

Dans le réseau des 33 Pépites, nous avons consacré cette année 2019-2020 à un temps de préparation au niveau national. Le ministère a souhaité, à travers des appels à manifestation d'intérêt, mettre en œuvre huit grands chantiers qui permettent de structurer l'action à venir. Nous avons donc travaillé collectivement sur un ensemble d'outils, sur un ensemble de procédures ou de bases de ressources qui sont maintenant à la disposition de toutes nos communautés.

Je vous ai affiché à l'écran – je ne vais donc pas les relire – les huit thèmes sur lesquels nous avons travaillé, autant de thèmes qui correspondent à des aspects structurants de nos actions à venir, qui débouchent sur des outils mais qui permettent aussi de préciser un certain nombre d'exigences.

Je me suis permis d'indiquer en gras deux aspects pour lesquels j'ai été pilote, donc sur lesquels j'ai été particulièrement investie, d'une part le référentiel de compétences en entrepreneuriat, d'autre part une réflexion sur d'une part le *reporting* et l'évaluation à court terme des actions, mais aussi la dimension de recherche que comprend cet aspect : la mesure des impacts de l'éducation à l'entrepreneuriat.

À l'issue de ces actions, nous avons créé d'une part un comité pédagogique national, d'autre part un comité scientifique. Dans ce comité scientifique, nous organisons en quelque sorte le lien entre la recherche et le terrain de façon à améliorer la connaissance de l'entrepreneuriat étudiant et en particulier de ses impacts.

En ce qui concerne le bilan, il y aura évidemment beaucoup à dire. J'ai fait le choix de vous montrer quelque chose d'extrêmement raccourci et synthétique. Vous allez voir que cela va passer par quelques chiffres, quelques indicateurs. J'aurais pu vous noyer sous les chiffres, mais j'en ai retenu un nombre extrêmement limité qui seront davantage parlants. Vous verrez que je vais aussi essayer de montrer non seulement des chiffres mais aussi la réalité de l'entrepreneuriat étudiant.

Vous avez ici les chiffres clés. Je vais annexer à ce support un support complet dans lequel vous trouverez des éléments chiffrés plus détaillés, qui détaillent les actions, qui détaillent les établissements, qui détaillent aussi les années. Je trouvais intéressant de faire un arrêt sur image et un bilan global sur les cinq années qui se sont écoulées. Voilà ce que cela donne. Il y a eu, d'après nos remontées d'informations, à la fois sur des actions transversales ou propres à chaque établissement et sur des formats extrêmement variés et aussi souvent extrêmement créatifs, plus de 18 000 étudiants qui ont été sensibilisés, initiés dans le cadre des maquettes de formation. Ce qui représente 5 % des effectifs d'UBFC. Dans les chiffres que je vous partagerai, vous trouverez évidemment des variations, les 5 % étant une moyenne. Il y a en effet des disparités assez importantes.

Nous avons la chance, dans UBFC, d'avoir une carte de formation dans laquelle cinq diplômes sont dédiés à l'entrepreneuriat ou à l'entrepreneuriat et à l'innovation, des DU, une licence pro, deux masters. Ce qui représente, pour la dernière année, une grosse centaine d'étudiants diplômés spécifiquement dans ces formations et, en cumul, 349.

Nous sommes riches, aujourd'hui, d'une communauté d'étudiants entrepreneurs (280 étudiants entrepreneurs depuis la création de ce statut), avec un phénomène de croissance assez marqué depuis 2014 puisque, pour l'année écoulée, nous avons accueilli et accompagné 97 étudiants entrepreneurs. Ce sont des *alumni* qui sont aussi à signaler particulièrement dans le cadre des projets qui concernent les *alumni* UBFC.

Il existe une véritable communauté, avec des moments de *coworking*, de l'entraide, une forme d'émulation à travers un groupe d'étudiants qui sont extrêmement divers par leur origine, par leur âge et par leur projet.

À ces étudiants entrepreneurs sont proposés chaque année des concours, notamment un concours national Pépite qui comporte deux catégories de lauréats, des lauréats régionaux et ceux qu'on appelle nos champions nationaux. Depuis 2 ans, nous choisissons chaque année celui qui sera notre champion national, en quelque sorte.

Il y a eu et il y a encore un certain nombre de concours qui sont plus spécifiquement fléchés sur les docteurs entrepreneurs. Il y a eu le concours organisé récemment par l'AEF (IPHD). Certains de nos étudiants entrepreneurs peuvent aussi aller vers le concours Ilab, d'où les chiffres que j'ai affichés, qui sont spécifiquement les lauréats Pépite.

Je dois avouer avoir été moi-même surprise de ce dernier chiffre qui est le recensement que nous avons pu faire des entreprises créées par nos étudiants entrepreneurs. C'est 69 entreprises, avec des activités très diverses, des statuts très divers que vous retrouverez également dans les détails que je vous partagerai.

J'ai calculé un taux de transformation. Pour le coup, il s'agit d'un KPI très *Business*. Ce n'est pas vraiment mon chiffre préféré, en particulier parce qu'il est calculé à court terme. Je précise néanmoins que je me suis arrêtée à l'année 2019 dans la mesure où, pour l'année 2019-2020, c'est-à-dire les étudiants entrepreneurs que nous avons accompagnés jusqu'à cet été, nous n'avons pas encore le passage à l'acte éventuel et pas encore les chiffres en matière de création d'entreprise.

Je précise qu'avec ou sans Covid, nous avons travaillé à distance avec nos étudiants entrepreneurs qui sont restés très engagés dans leur projet. Nous avons démarré, avec l'aide des établissements, la sélection de la nouvelle promotion des étudiants entrepreneurs 2020-2021. La bonne surprise pour nous, c'est d'avoir déjà pu sélectionner - puisque nous faisons cela en général sur trois sessions, nous étalons sur le premier semestre de l'année universitaire - 45 étudiants entrepreneurs et, parmi eux, un peu plus de 20 renouvellements. Ce qui me paraît être un double signal positif, tout d'abord celui de projets complexes qui demandent du temps dans leur construction et une certaine ténacité de la part de nos étudiants, mais d'autre part également l'intérêt qu'ils trouvent à être accompagnés et à être intégrés dans une communauté d'étudiants entrepreneurs.

Il faut humaniser ces chiffres. Vous avez ici les quelques lauréats, champions nationaux. Je ne les ai pas tous montrés sur cette image, ce sont vraiment les principaux, ceux qui ont été primés au niveau national et qui ont porté haut nos couleurs sur des projets assez variés.

C'est cette image que je suis la plus heureuse de partager avec vous. Il n'y a même pas la place des derniers 100 étudiants entrepreneurs et encore moins des 280. Je voulais vous montrer quelques visages souriants et engagés. Il s'agit d'une partie de nos étudiants entrepreneurs de cette année.

Nous pourrions les mettre à l'honneur - nous l'espérons - en présence ou peut-être sur mode digital en fonction des circonstances, le 15 octobre prochain. Il y aura en effet la remise des prix Pépite en région. Cela aura lieu lors de la semaine de l'entrepreneuriat pendant laquelle nous allons organiser sur tous les campus d'UBFC une opération de *Street Marketing* - excusez pour le terme anglais - dans lequel nos étudiants entrepreneurs vont se transformer en ambassadeurs, vont aller à la rencontre des étudiants de tous les campus pour leur proposer un concours d'idées, de créations d'activités sur le thème de : *Entreprend pour ton campus*. Je profite de ce moment-là pour vous annoncer cette opération. Nous sommes en train de travailler avec une agence spécialisée dans le *Street Marketing* pour pouvoir briefer et doter nos ambassadeurs des bons instruments pour aller vraiment au plus près des campus.

Comme je vous l'indiquais, nous avons d'une part un appel à projets relativement structurant, qui précise des niveaux, des indicateurs, des objectifs à atteindre. Nous avons d'autre part l'expérience des années écoulées et des expériences passées entre collègues et établissements et, d'autre part, une réunion de travail et des échanges qui ont eu lieu en amont et donc une réunion qui s'est formalisée lundi dernier.

Je vous présente brièvement les cinq axes que nous envisageons pour cette réponse à l'appel à projets 2020.

Le premier concerne une question stratégique en quelque sorte : UBFC comme université entrepreneuriale, c'est-à-dire à la fois la structuration, l'organisation des partenariats, les liens qui peuvent exister et qui existent dès à présent entre l'entrepreneuriat et un certain nombre d'autres projets structurants, par exemple I-Site, RITM, etc., certains PIA. Il y a donc un premier axe sur cette dimension, sur lequel nous sommes attendus de façon à faire les bonnes connexions entre l'entrepreneuriat et les questions de formation, de recherche et de valorisation, ainsi que de rayonnement et d'appui au développement du territoire.

Le deuxième axe est le passage à l'échelle, mais aussi le ciblage des actions de sensibilisation et d'initiation à l'entrepreneuriat avec, ici en particulier, par rapport à ce que nous avons fait à partir de 2014, l'idée de déployer une approche thématique de l'entrepreneuriat et de l'innovation, c'est-à-dire aller au plus près des composantes et des projets structurants ou des domaines de recherche et de formation, mais aussi de se connecter aux besoins et aux opportunités de développement qui sont issus, par exemple, des stratégies régionales d'innovation ou de certains points forts, de certains besoins sur notre territoire.

Je vais donner simplement un exemple. Lundi, j'étais à l'UFR Santé et on parlait de l'entrepreneuriat sur deux axes pour la santé qui était d'une part la pratique libérale et, d'autre part, l'innovation en santé. Donc comment on prépare nos diplômés à ces opportunités, à ces possibilités à travers une sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Nous avons d'ores et déjà, à l'intérieur des établissements UBFC, toute une série de pratiques, de bonnes pratiques. Je me permets de donner un exemple : le Crunch Time de l'UTBM qui est une opération d'une grande ampleur, à l'échelle d'une école. Mais je pourrais encore en citer bien d'autres.

L'idée que nous avons est de pouvoir partager, pour les composantes ou les établissements qui seraient intéressés, trois formats progressifs à la fois en termes de volume, mais aussi d'objectifs auprès des étudiants.

Vous avez entendu Philippe Lutz il y a quelques minutes ; je viens d'échanger avec lui. On souhaite aussi orienter une sensibilisation et la développer auprès des doctorants.

L'appel à projets nous laisse aussi la possibilité de labelliser des actions conduites par des partenaires et donc de s'appuyer également sur les ressources qui peuvent exister dans notre environnement.

Troisième axe : le renforcement, la structuration de l'accompagnement des étudiants entrepreneurs. Depuis maintenant 3 ans, nous avons mis en place des formules de *coworking* sous formes de *BootCamp* qui ont lieu à Arc-et-Senans pour réunir périodiquement nos étudiants entrepreneurs qui, par ailleurs, le reste du temps, sont dispersés sur des campus parfois éloignés. Depuis l'année 2020, nous avons aussi renforcé notre équipe de manière à pouvoir associer et renforcer le suivi individuel qui vient dans l'intervalle de ces moments de *coworking*.

Un projet qui sera une innovation pour notre communauté, c'est de favoriser l'engagement entrepreneurial de certains étudiants en sécurisant notamment à la fois les ressources, le temps et l'accueil des étudiants qui font le choix de substituer leur projet entrepreneurial à leur stage, ce qui est parfois possible d'une part vis-à-vis de leur formation, mais aussi compte tenu de l'urgence et de la temporalité de leur projet.

Il y a un quatrième axe qui concerne la certification de compétences entrepreneuriales. Comme je vous l'ai dit, nous travaillons dès ce mois, le mois de septembre 2020, avec ce nouveau référentiel « Esprit d'entreprendre », une question qui est posée pour nous, qui est de savoir quel support administratif on peut donner à cette certification. Et il y a aujourd'hui dans certains projets, notamment RITM, un projet de *badges*, d'*open badges*, qui sont parfois des supports possibles pour ce genre de choses. Mais il y a aussi un support naturel qui est le supplément au diplôme. Aujourd'hui, il n'est pas totalement déployé. Je ne sais pas si nos établissements feront ce choix, mais si nous

retenions le supplément au diplôme, ce serait pour le coup à la fois utiliser un outil existant, mais qui n'est pas encore totalement déployé dans l'ensemble de l'enseignement supérieur en France et ce serait vraiment à la fois un facteur de praticité, mais aussi, paradoxalement, une innovation.

Dernier axe. Autour de l'esprit d'entreprendre, il y a de nouveaux efforts de communication à faire en s'appuyant notamment sur nos *alumni*. Il est vrai que nous avons communiqué un peu au coup par coup après la création du Pépite et parfois aussi en ordre dispersé avec les établissements. Là, l'idée est vraiment de construire tous ensemble un plan de communication de façon à pouvoir soutenir et valoriser aussi ce qu'est l'esprit d'entreprendre.

Je me rends compte qu'il y a une chose que je n'ai pas évoquée sur UBFC université entrepreneuriale car je voulais aller vite.

Le ministère nous demande que chaque l'établissement identifie au moins un référent entrepreneuriat. Cela a déjà été fait dans le passé. En quelque sorte, le ministère nous demande d'actualiser ce point.

Dans notre expérience des années passées, on se rend compte qu'il y a en effet toujours un représentant officiel, un point de contact officiel de l'entrepreneuriat dans chaque établissement, mais nous avons aussi des complicités, des collègues qui participent aux actions entrepreneuriales en étant dans les comités de sélection, en étant eux-mêmes animateurs de formation, en venant en soutien à l'accompagnement des étudiants entrepreneurs, en étant des responsables de formation qui font le choix d'intégrer l'entrepreneuriat. Je pense donc que cela pourrait être une bonne idée d'identifier et aussi de valoriser ce réseau et de faire une véritable communauté avec ces référents académiques qui pourraient être un espace de partage d'expériences autour de nos actions diverses et en constante évolution en matière d'éducation à l'entrepreneuriat.

Voilà ce que je voulais dire. J'ai peut-être été trop longue, en tout cas sans doute trop longue mais aussi extrêmement brève. Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour apporter tous les éclairages ou répondre à vos questions.

**M. Grevey.-** Merci Pascale.  
Monsieur Piat.

**M. Piat.-** J'ai une petite question. C'est un projet que vous qualifiez de projet UBFC. Est-ce que cela veut dire que c'est un projet qui est limité sur les formations de master et de doctorat ou est-ce plus large que cela ? Et si c'est plus large que cela, j'imagine que cela s'appuie sur les formations des établissements membres ou que cela devrait. Dans ce cas-là, la question est : quelle pourrait être l'implication des établissements membres pour aller dans le sens de cette démarche ?

Il y a en effet des choses qui sont très intéressantes et je représente un établissement qui pourrait être fortement intéressé par ce type de démarche.

**Mme Brenet.-** J'ai dit UBFC en raccourci, mais c'est « et ses établissements ». Ce projet est vraiment un projet pour tous les établissements, la communauté des établissements qui constituent UBFC. C'est le premier cercle.

Le ministère a souhaité que le Pépite soit le lieu totem, comme c'est écrit dans l'appel à projets, en tout cas le coordinateur et le cœur du noyau, en quelque sorte, justement pour animer une communauté d'établissements sur ces questions de l'entrepreneuriat.

Mais pour être très précise, il faut dire aussi qu'à travers le statut national d'étudiant entrepreneur, la demande qui nous est faite est en fait de répondre à tout étudiant de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce qui signifie accueillir – et nous le faisons déjà – par exemple des étudiants en BTS dans un certain nombre de lycées avec lesquels nous avons des liens, soit à travers leurs étudiants, soit parfois à travers des enseignants qui viennent vers nous et qui sont volontaires pour justement monter avec

éventuellement un peu de notre soutien des actions en matière d'entrepreneuriat, ou des écoles qui ne sont pas dans le premier cercle, qui ne sont pas dans UBFC aujourd'hui. C'est donc effectivement très large.

J'ai parlé de référents. Au fil du temps, j'ai identifié presque 50 personnes qui sont nos points de contact à divers titres dans les différents établissements. Je crois que cette liste n'est pas terminée, elle n'est évidemment pas figée.

Je parlais de communication bien sûr vis-à-vis de nos étudiants, mais je crois que nous avons besoin aussi de poursuivre nos efforts de communication et de collaboration au sein des établissements avec souplesse. La porte est donc ouverte.

**M. Grevey.**- Ce qui est important, c'est que nous arrivions à formaliser une gouvernance de l'entrepreneuriat qui soit étudiante mais pas uniquement. Je crois que c'est très important parce qu'il y a beaucoup d'acteurs qui interviennent et il y a forcément des interactions qui doivent avoir lieu entre les acteurs. Il faut donc vraiment que l'on réfléchisse à cela parce que c'est un point qui nous permettra d'être meilleurs, en tout cas de mieux valoriser les actions.

**M. Chanet** (Recteur).- Un mot sur ce point et pour aller dans le même sens.

Les circonstances justifient d'avancer et rapidement, dans la mesure du possible, dans cette direction parce que je n'ai pas besoin d'insister sur les enjeux économiques qui sont posés dans notre région, qui vont être suivis avec une particulière attention par les représentants de l'Etat et pas seulement par moi, mais aussi par les préfets. J'ai déjà eu un entretien très éclairant à cet égard avec le préfet du Territoire de Belfort qui ne m'a pas paru homme à laisser passer les trains. Je pense donc que c'est en ces termes qu'il faut poser le problème.

**M. Grevey.**- Oui, vous avez tout à fait raison.  
Fabien Thomas, pour le CNRS.

**M. Thomas.**- Merci. J'ai une question et une remarque.

Est-ce que vous pouvez redéfinir le statut d'étudiant entrepreneur et montrer la différence par rapport à l'entreprise ? Parce que les nombres ne sont pas du tout les mêmes.

**Mme Brenet.**- Le statut national d'étudiant entreprenant a été créé en 2014.

Parfois, quand on entend « statut » et quand il y a la racine « entreprendre », on se dit que c'est un nouveau statut de société. Non, c'est vraiment une reconnaissance de l'étudiant, c'est-à-dire que ce n'est pas nécessairement l'étudiant qui a déjà créé son entreprise, c'est celui qui s'engage dans la construction de son projet.

C'est un statut qui est national, qui est accordé par chaque Pépite sur le territoire. Nous sommes maintenant un réseau de 33 Pépites qui couvrent tous l'enseignement supérieur et l'ensemble de ses établissements.

Ce qui est le *package*, en quelque sorte, assorti au statut, c'est de bénéficier d'un double accompagnement, un accompagnement académique avec un accompagnement chez un partenaire type incubateur ou structure d'accompagnement pouvant exister dans un territoire donné. Deuxième chose : avoir accès à des espaces et à des moments de *coworking*. Accéder à une communauté. Cette dimension va très bien avec cela. Comme je vous l'indiquais, pour Bourgogne-Franche-Comté, nous avons fait le choix de nous délocaliser, nous ne sommes pas sur un campus, nous allons à Arc-et-Senans qui est un lieu inspirant, vaste. Par les temps qui courent, c'est une qualité appréciable. Cela nous permet finalement de nous détacher de chaque établissement et de nous réunir périodiquement. On fait cela sous des formats week-end, du moins vendredi-samedi afin de laisser le dimanche pour respirer, notamment pour que nous respirions, mais nos étudiants également.

On travaille sur un mode résidentiel avec des séquences de travail en commun, d'animation avec des petites pauses culturelles, voire sportives. Il est vrai que ces moments-là sont très précieux à la fois techniquement, mais aussi dans la dynamique du groupe et le sentiment d'appartenance à une communauté engagée.

Ce qui va de pair également avec le statut, c'est l'accès à un ensemble de ressources, notamment d'éléments de formation et c'est enfin la possibilité de substituer le projet aux stages, avec deux conditions à cela. La première est que ce soit pertinent et cohérent avec la mécanique d'un diplôme. On ne va évidemment pas être médecin sans avoir pratiqué la médecine, par exemple. On ne fera donc pas l'impasse sur des stages, par exemple. Mais aussi que ce soit lié à l'avancée dans le projet, à un engagement, un investissement en temps que l'on peut d'ailleurs traduire en argent. Pour un étudiant, le fait de travailler sur son projet aujourd'hui est un manque à gagner. C'est donc vraiment, symboliquement et dans la réalité, un vrai engagement dans son projet.

Actuellement, nous avons un délégué national au ministère, Alain Asquin. Nous travaillons avec lui dans le cadre d'un comité de pilotage. La circulaire va donc être actualisée autour de ce statut dans les semaines qui viennent. En tout cas, en voilà les grandes lignes.

Ce statut est dédié à tous les étudiants, quels que soient leur niveau et leur domaine de formation. Il est également ouvert aux jeunes diplômés depuis moins de trois ans. Ce qui est souvent une fenêtre de tir assez intéressante et c'est vrai que la plupart de nos étudiants entrepreneurs sont sur des fins de cursus. En tout cas, le moment du passage à l'acte est peut-être un peu plus facilement pour eux la fin d'un cursus.

Sachez que nous avons exporté ce statut dans certains pays dans le cadre de coopérations internationales parce que c'est vraiment un statut extrêmement original. Le but premier était de donner une véritable reconnaissance à ces étudiants qui entreprennent. Je vais vous donner un exemple. La première année, un étudiant de BSB devait être absent pour un cours dans lequel il devait être présent, il avait rendez-vous avec des investisseurs. C'est le statut qui a permis de justifier son absence, en tout cas qui a légitimé cette absence.

**M. Thomas.**- Vous venez de répondre à une question que je n'ai pas posée. Quelle est la part des élèves d'école et des autres étudiants dans les 280 qui ont le statut ?

**Mme Brenet.**- Si vous m'accordez quelques instants, je vais pouvoir vous montrer quelques chiffres sur ce point.

**M. Thomas.**- Désolé !

**Mme Brenet.**- Mais je vous en prie, je suis ravie. J'ai en réserve beaucoup d'informations à vous donner si vous le souhaitez.

Vous avez ici, sur les cinq dernières années et avec le total, la répartition par type d'école et par établissement. Vous voyez donc qu'il y en a à peu près un tiers qui est issu d'écoles d'ingénieurs.

Vous trouverez cela en annexe du rapport.

Vous avez aussi une statistique sur les niveaux et vous voyez (sur le schéma en haut à gauche) que 63 % des étudiants entrepreneurs en cumul sont des diplômés de master, y compris les jeunes diplômés qui restent avec le statut après avoir été diplômés de master.

**M. Thomas.**- J'avais aussi une remarque sur les *Soft Skills*. C'est très bien de travailler là-dessus avec les étudiants entrepreneurs, cela me paraît évident. Il est un peu dommage que tout le monde n'en bénéficie pas, mais peut-être que cela se fait, je ne sais pas. Ce n'est peut-être pas le bon endroit pour en parler.

Ce sont tout de même des compétences différenciantes par rapport à des gens qui ont le même diplôme, donc *a priori* les mêmes compétences professionnelles. Et cela prend de plus en plus une importance grandissante dans les cursus. En tout cas, vu du côté des employeurs, c'est évident. Je dirais même qu'à l'interne de l'université, pour choisir un stagiaire, on commence déjà par regarder le dernier paragraphe du CV, à savoir qu'il vaut mieux avoir été président d'un club de football que rien du tout.

**Mme Brenet.**- Absolument.

**M. Thomas.**- Ce sont en effet des indicateurs sur l'engagement, c'est-à-dire tout ce qu'on dit sur les *Soft Skills*, l'engagement, l'assertivité, la confiance en soi. Et je pense que c'est ce qui doit beaucoup être développé parmi les étudiants.

**Mme Brenet.**- Merci. Vous me tendez à nouveau une très bonne perche ! Vraiment un grand merci car ce que je viens d'afficher à l'écran, c'est justement une petite image façon très florale du référentiel « Esprit d'entreprendre » que nous avons construit. Comme je le disais tout à l'heure, il est aligné sur le référentiel européen Entrecomp. Il propose 20 méta-compétences. Les pétales en couleurs sont les *Soft Skills* qui sont au nombre de 15 sur les 20 méta-compétences. Les cinq qui restent sans couleur sont les compétences *hard*, sont les compétences de gestion.

Je crois véritablement que ce plan « Esprit d'entreprendre » est une fusée à deux étages, c'est effectivement aller vers une création d'activité quelle qu'elle soit. Elle peut être associative, etc. Et puis c'est avoir l'esprit d'entreprendre et acquérir justement ces fameuses *Soft Skills* ou comprendre ce que c'est que cette dynamique de l'esprit d'entreprendre.

La raison de vouloir généraliser la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, c'est aussi une bonne manière d'amener ces compétences auprès d'un large nombre d'étudiants, d'où les connexions avec des projets comme RITM, par exemple, ou d'autres encore dans lesquels ces *Soft Skills* sont de plus en plus présentes, attendues et questionnées dans des formations. Je disais que dans RITM, on parle de compétences extracurriculaires, un petit peu comme s'il y avait deux vies, la vie à l'université et la vie à côté. Je pense qu'avec l'esprit d'entreprendre, on associe les deux.

**Mme Bourhis.**- Ces étudiants, une fois qu'ils ont franchi le pas et qu'ils créent leur entreprise, est-ce que le fait d'avoir été dans l'entrepreneuriat au préalable leur facilite l'accès aux aides à la création d'entreprise ? Est-ce que c'est quelque chose de facilitant pour eux ?

**Mme Brenet.**- Nous avons maintenant une position un petit peu plus confortable puisqu'on a un petit peu plus de recul sur ce qui a été fait au cours des années passées.

À court terme, ce qui est intéressant, c'est qu'avoir le statut et être dans cette communauté, à la fois communauté d'étudiants mais aussi communauté d'accompagnement, ainsi qu'à travers nos partenaires, cela leur donne une légitimité. Ils sont davantage crédibles et ils gagnent aussi beaucoup de confiance en eux. Ce qui est important pour aller vers les financeurs, mais pas seulement vers eux, aussi pour aller vers les entreprises.

À court terme, l'effet de réseau, l'effet d'accompagnement leur est très profitable et c'est vrai qu'on a des étudiants qui lèvent des financements sur des projets variés. Ils rentrent dans cet engrenage du financement ; on leur en explique aussi la mécanique, que ce soit des financements publics ou privés, des financements à risque ou des financements de type bancaires ou prêts d'honneur. On leur ouvre donc les portes et l'accès à cela ; c'est donc évidemment quelque chose de facilitateur pour leur évolution.

On annoncera le 15 octobre une équipe qui sera notre équipe championne nationale cette année. C'est un binôme d'étudiants à la fois talentueux et engagés. Ils ont

obtenu un prêt d'honneur de 40 000 € au mois de juillet auprès du réseau Initiative France qui a décliné ce réseau et ses financements dans un compartiment qui s'appelle Initiatives grandes écoles. La présentation de leur projet et l'accès au financement ont été vraiment extrêmement fluides.

**Mme Bourhis.**- Merci.

**M. de la Brosse.**- Je suis entrepreneur et je représente les entreprises. Je ne peux donc évidemment qu'être à 100 % sur le contenu et l'idée de sensibiliser les étudiants et aider ceux qui veulent se lancer. Après, je trouve que le 0,15 % qui a été montré reste tout de même faible, même si 280 est un bon chiffre. J'espère qu'il y a plus de 0,15 % des étudiants qui sont sensibilisés sur l'entrepreneuriat, sinon les objectifs de l'Etat vont être durs à atteindre.

**Mme Brenet.**- Absolument. Je vous ai présenté très peu de données, mais vous voyez que globalement, en matière de sensibilisation de formation, nous sommes à 5 % des effectifs et à moins de 1 % des doctorants. On a donc clairement fait déjà beaucoup, les établissements ont fait beaucoup et il y a une marge de manœuvre considérable. Mais comme je le disais tout à l'heure, c'est effectivement en ciblant les actions, en les connectant à des politiques de recherche et à des politiques de formation et en nuancant par rapport aux différents formats proposés. Là, on va notamment proposer un format court de première découverte de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprendre qu'on aimerait pouvoir généraliser, notamment en étant sur des mixtes de présence et de mode digital.

Nous travaillons d'ailleurs, au niveau national, sur un certain nombre de ressources que nous pourrions mobiliser pour cela, notamment digitales, qui facilitent le temps le travail parce que c'est tout de même un très gros *challenge*.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oumhanie Legard.

**Mme Legard.**- Cela m'amène à une réflexion. Peut-être que ce type de sensibilisation pourrait être proposé lors de la future accréditation des formations à l'échelle d'UBFC, proposé dans l'ensemble des formations parce que si on veut vraiment arriver à ce passage à l'échelle, cela veut dire que c'est l'ensemble des forces vives de nos formations universitaires qui doivent s'emparer de cette question de la même façon qu'on l'a fait sur d'autres questions qui, aujourd'hui, sont devenues extrêmement intégrées à la formation universitaire. Je pense par exemple aux questions de techniques de recherche d'emploi. On appelait cela de cette façon il y a très longtemps. Toutes ces questions de sensibilisation au projet professionnel avaient fait l'objet aussi de toute une réflexion et finalement, aujourd'hui, on voit que c'est complètement entré dans les mœurs.

Donc peut-être qu'en passant par l'accréditation on pourrait réussir ce passage à l'échelle.

**Mme Brenet.**- Merci Oumhanie. C'est vrai que c'est tout à fait ce qui est prévu. Comme il va y avoir des campagnes de maquettage en 2020-2021, c'est le bon moment pour faire les choses, mais en allant aussi au plus près des composantes et de leurs besoins pour justement traduire l'entrepreneuriat. Que ce ne soit pas seulement une généralité, que l'on puisse vraiment le connecter au parcours d'études et au lien que cela peut avoir avec l'insertion professionnelle, bien sûr, et aussi avec l'orientation vers la recherche parce que ce sont aussi des choses qui ont beaucoup de sens et beaucoup de liens.

Je donnais l'exemple de la santé tout à l'heure, de la pratique libérale, innovation et santé. Ce n'est qu'un exemple, mais c'est aussi dans cet esprit-là que l'on va travailler.

**M. Grevey.-** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.  
Pascale, merci pour cette première intervention.  
Maintenant, je crois que nous avons droit à une deuxième.

## 9. Prix spécial Etudiante – concours Initiative au féminin

**Mme Brenet.-** Oui. Elle sera beaucoup plus courte, sauf si vous me posez des questions, ce dont je serai absolument ravie !  
J'en oubliais presque la deuxième.

**M. Grevey.-** Cela concerne pourtant le prix spécial étudiante du concours « Initiative au féminin ».

**Mme Brenet.-** Il y a bien entendu une forte connexion avec ce que je viens de présenter.

Parmi les objectifs du plan, qui étaient déjà les objectifs qui nous étaient fixés en 2014, il y avait le souhait de rendre très présent et de renforcer l'entrepreneuriat au féminin. Il est vrai que c'est un domaine dans lequel nous avons en réalité beaucoup de mal à progresser.

Nous avons été sollicités depuis plusieurs années par le réseau Initiative que j'ai évoqué tout à l'heure avec ce financement spécifique « Initiatives Grandes Ecoles ».

Il y a donc un concours de création d'entreprise qui s'appelle « Initiative au féminin » qui existe depuis plusieurs années. On nous a proposé qu'il y ait un prix spécial Pépé à l'intérieur de ce concours Initiative de façon à avoir une représentation des projets d'étudiantes entrepreneures. Nous avons accepté car c'était d'une part une bonne manière de promouvoir cette forme d'entrepreneuriat et d'activer notre réseau de jeunes filles entrepreneures. C'était aussi une manière de travailler plus étroitement avec une initiative régionale et d'ailleurs nationale puisque le réseau Initiative est national.

Cela se traduit depuis plusieurs années par un prix spécial pour lequel nous apportons une dotation de 2 000 €. Voilà la décision qui vous est proposée.

La question est : est-ce que vous êtes d'accord pour que nous poursuivions notre partenariat avec Initiative au féminin à travers une participation au jury d'une part et, d'autre part, une dotation à un prix annuel de 2 000 € qui bénéficie à une de nos étudiantes ou jeunes diplômées ?

**Mme Brenet.-** Est-ce qu'il y a des besoins de complément d'information ? Non.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

On ira donc dans le sens que vous attendiez, très bien.

Merci beaucoup, Pascale, pour ces présentations qui nous ont éclairés sur l'entrepreneuriat étudiant.

J'ai bien noté que nous n'étions pas à l'échelle ; il faut donc que l'on réussisse à passer à l'échelle. Pour cela, il faut qu'on envisage une gouvernance de l'entrepreneuriat académique au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté de façon à essayer d'être un peu plus organisé, coordonné pour monter en puissance en termes de nombre d'entreprises. Je pense qu'il faut vraiment que l'on aille dans ce sens-là, en tout cas si j'ai bien entendu le conseil d'administration.

Merci.

## 11. Conventions 01.2020 à 09.2020

**M. Grevey.**- On va donner la parole à Monsieur Paris, maintenant, qui va nous faire un bilan sur les conventions.

**M. Paris.**- Comme le premier rapport que j'ai pu vous présenter le précisait, dans le cadre d'une délégation de signature, il y a obligation de présentation biannuelle des conventions ; c'est l'objet de ce rapport.

C'est donc un rapport pour information qui vous précise, par le biais d'une extraction, les conventions qui ont pu un jour être identifiées comme signées sur ce seul fondement et qui n'ont pas non plus d'autres critères qui auraient déjà été présentés devant vous.

Je tiens à vous préciser ici qu'il a été particulièrement difficile d'isoler les conventions qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une présentation devant vous. Je pense notamment à toute une masse conventionnelle qui existe ici, sur des versements qui sont présentés sur des projets EUR, des projets RITM, des projets I-Site, donc dans le cadre des appels à projets. Tous ces points-là sont présentés à un titre ou à un autre devant vous.

Vous avez devant vous une extraction pure des conventions qu'on a pu identifier, mais pas certifiées comme ayant déjà été données devant vous, même si, au cours des rapports, certaines d'entre elles ont pu retomber sur des présentations précédentes.

Dans ces conventions, ne restent finalement que des conventions d'accords internationaux, des conventions d'engagements particuliers, des conventions de financements hors cadre, des accords de consortium, certains avenants et d'autres versements qui ont pu être explicités dans certaines présentations précédentes, mais qui se matérialisent bien dans une convention.

Vous avez ici une extraction un peu brute sur ce sujet, mais je vous précise qu'aujourd'hui nous travaillons, au service juridique, à présenter un document notamment financier beaucoup plus clair en termes de lecture, avec des informations qui reprennent ce qui se fait également dans d'autres établissements, à savoir un tableau reprenant une colonne sur le contractant. Souvent, dans les établissements, on précise que l'UFR est là, mais on est vraiment sur le côté UBFC ou on pourrait préciser l'un de ses services. Ainsi que le partenaire en cause, l'objet de la convention et si oui ou non il y a une incidence financière, de manière à donner une clarté un peu plus précise au sujet.

On est en train de préciser, également pour les conventions qui vous sont présentées ici, les incidences financières afin que vous ayez l'information la plus précise et la plus claire possible sur ce sujet.

**M. Grevey.**- Est-ce que vous avez besoin de précisions ? Non.  
Monsieur Paris, je vous remercie.

## 12. Questions diverses

**M. Grevey.**- Nous arrivons au moment des questions diverses.  
Est-ce que vous avez des questions diverses que vous souhaiteriez aborder ?

**Mme Bépoix.**- J'ai attendu la fin du CA car je ne voulais pas débiter ce premier CA de l'année avec une polémique. Je pense en effet que c'est de cette façon que tout le monde l'aurait vu. Mais j'aimerais tout de même poser une question et je suis heureuse que Monsieur le Recteur soit présent puisque vous avez été nommé administrateur provisoire alors même – tout le monde le sait – que vous êtes le seul candidat. Ce qui est un signal, de la part de certaines personnes avec qui j'ai pu échanger, un peu négatif au

point de vue démocratique car nous aurions aimé que cette nomination soit "justifiée". Donc pourquoi ne pas avoir laissé Monsieur Johann en poste jusqu'à l'élection ?

Je pense qu'il serait bon que nous ayons une explication parce que ce n'est pas un très bon signal du point de vue de la démocratie vis-à-vis de la communauté.

**M. Chanet** (Recteur).- Je ne dirais pas que je suis resté jusqu'ici pour entendre cette question et apporter la réponse que vous me demandez, mais cela y ressemble tout de même un peu.

Je pourrais dire d'emblée que dans la hiérarchie d'importance des considérations que j'ai à prendre en compte pour arriver à des décisions, l'intérêt et l'avenir à la fois de la ComUE et de l'I-Site est premier, ce qui ne doit pas être interprété comme : le caractère démocratique ou plus ou moins démocratique des moyens d'arriver aux fins qui sont poursuivies passe par profits et pertes.

Je ferai d'ailleurs une première remarque à cet égard.

Nous nous inscrivons dans un processus, dans une évolution du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays dont on peut contester le caractère démocratique dès son principe. Nous avons à porter un dossier devant un jury international qui n'a aucune légitimité démocratique. Pourtant, c'est bien de cette décision que dépend en large part l'évolution du paysage auquel je faisais allusion il y a un instant.

J'ajouterai que ceux des responsables politiques de très haut niveau qui ont pu penser un moment qu'il y avait la possibilité de faire changer les décisions du jury par l'intervention politique d'élus par la voie du suffrage ont dû déchanter. Je pense à Toulouse ou je pense à Lille. Nous avons tous des exemples en tête.

Ce qui ne signifie pas qu'il faille s'affranchir à tout coup des moyens qui seraient les plus démocratiques, je vous l'accorde bien volontiers. Mais en l'occurrence - et vous me donnez l'occasion de le dire, cela n'a pas encore été fait et il est bon que ce soit fait -, c'est également moi qui avais nommé Monsieur Johann. Les raisons que j'ai eues de le remplacer ne me font pas oublier celles que j'avais de le nommer.

Je pense que Monsieur Johann - et je pense que ce sentiment est partagé dans cette salle - a joué un rôle essentiel, peut-être vital, pour sauver la ComUE et l'I-Site et je suis content que vous me donniez l'occasion de le dire.

Mais il était le premier - et nous en avons évidemment souvent parlé - à trouver gênant qu'une administration provisoire dépasse la durée 18 mois, qui plus est dans une situation de confinement et de post-confinement où il lui était matériellement impossible d'être sur place pour suivre les affaires.

Je ne prendrai que l'exemple de la convention du CNRS dont tout le monde, moi y compris, a salué l'aboutissement tout à l'heure. Luc Johann y a travaillé dans les limites que je viens de dire. Ce qui n'est pas, de ma part, une façon de minimiser son rôle. Il a rétabli la confiance entre les chefs d'établissement, il a obtenu deux concessions qu'ils n'étaient pas prêts à faire quelques semaines ou quelques mois auparavant. Il a porté ce plan d'action dans ses deux versions successives auprès des autorités compétentes.

Mais je souligne que c'est d'un commun accord, avec lui et avec lesdites autorités compétentes, que la décision a été prise. Ce n'est pas moi, dans la solitude de mon bureau, qui ai un beau jour pensé et décidé qu'il était temps de le remplacer.

Les raisons que nous avons de faire appel à Dominique Grevet pour le remplacer, il en a donné les principales tout à l'heure sans se mettre particulièrement en avant parce que cela ne lui ressemble pas, mais il était, de l'avis unanime des chefs d'établissement membres, celui qui était le mieux placé pour jouer ce rôle à ce moment de l'histoire en raison du besoin qu'il y avait de reprendre activement et par une présence constante sur le site, sur les différents points du site, les discussions qui vont permettre de répondre dans un délai qui est encore un peu raccourci, puisqu'il y allait, je vous le rappelle, de l'obtention d'une mesure de faveur. Il y a en effet évidemment un lien - je pense que tout le monde l'aura compris - entre le fait de remplacer l'administrateur provisoire et le fait d'avoir obtenu un délai supplémentaire pour l'évaluation de l'I-Site. Ceci doit être bien clair

pour tout le monde. Car l'argument que le Préfet de région de l'époque et moi avons mis en avant, ainsi d'ailleurs que la Présidente de Région, pour plaider ce report qui a été accordé de façon singulière, unique à UBFC, c'était suite à la situation de la gouvernance que Luc Johann n'avait pas pu, bien malgré lui, renouveler dans le délai qui aurait été souhaitable et le souhait que nous exprimions que le dossier soit porté devant le jury par ceux qui auraient, le moment venu, la responsabilité d'assurer cette gouvernance dans la durée.

Pour être complet, il n'y a jamais de garantie absolue que quelqu'un qui est à un moment candidat unique parce qu'il fait consensus et que tout le monde pense qu'il est le bon pour être l'homme de la situation à un moment donné de l'histoire, que quelques mois plus tard ou quelques semaines plus tard, d'autres ne s'estiment pas fondés à prétendre jouer ce rôle. Je n'ai donc pas interdit à quiconque de se porter candidat le moment venu. J'ai considéré, après avoir pris tous les avis compétents – et en premier lieu celui de la direction des affaires juridiques de nos ministères – qu'il n'y avait pas d'incompatibilité à nommer administrateur provisoire quelqu'un qui pouvait le moment venu être candidat à la présidence.

Et comme me l'a fait remarquer Natacha Chicot, la directrice des affaires juridiques, est-ce que quelqu'un songerait à contester le droit qu'un président à peine élu à de préparer sa réélection ? Personne, je crois. Or c'est une situation quasi générale. Et je n'entends pas dire que ce soit anti-démocratique qu'un président pense souvent assez vite à préparer son second mandat lorsqu'il a été élu président alors qu'il a effectivement tous les moyens et que c'est lui qui organise les élections le moment venu. Ce qui peut d'ailleurs provoquer des contestations et conduit même à en observer lorsqu'il s'agit de la fin du second mandat dudit président. Nous sommes bien placés pour le savoir.

On peut donc contester dans son principe le fonctionnement de tout le système universitaire français comme étant peu démocratique depuis des années. On peut le faire. Avant d'être recteur, il m'est arrivé de discuter telle ou telle réforme qui n'allait pas dans un sens qui me paraissait très démocratique et je n'étais pas le seul. Mais mon rôle de recteur, aujourd'hui, est de faire une analyse à l'instant T de toutes les conditions qui peuvent permettre de sauver l'I-Site et la ComUE. Et je suis fondé à vous dire que, que ce soit au niveau national ou au niveau régional et dans les établissements, la réponse qui a été donnée à cette question a fait l'unanimité.

**Mme Bépoix.**- Je ne poursuivrai pas car j'ai cours et je dois me sauver. J'ai cours en ville.

**M. Chanet** (Recteur).- Je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer sur ce point.

**Mme Bépoix.**- Je pense que c'était nécessaire.

**M. Chanet** (Recteur).- Certainement et c'est bien pour cela que j'étais là.

**M. Grevey.**- Merci, Monsieur le Recteur.  
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

Je voudrais faire une petite synthèse de ce que nous avons dit. Je ne parlerai pas de ma nomination, bien entendu.

J'ai noté, si je repars un peu en arrière, en avant, etc. :

- Que nous avons à formaliser sur l'entrepreneuriat étudiant pour augmenter son impact.

- Que je vous avais indiqué que l'évaluation du projet I-Site devait se terminer mi-2021, ce qui nous amène à accélérer un petit peu le mouvement et notamment à mettre en place la commission des statuts le plus rapidement possible. Nous allons donc lancer un message à la communauté pour recueillir des candidatures et pour essayer d'avancer.

- Que nous avons la joie d'accueillir le CNRS sur le site. Je le dis franchement parce qu'à l'aube de mettre en place une politique scientifique ambitieuse, je pense que c'est un message qui est très important pour nous.

Je voudrais aussi m'arrêter sur des réussites que le site a eues en 2020. Quand je parle de réussites, je vais commencer par l'entrepreneuriat étudiant.

Nous avons eu un prix national qui s'appelle IPHD. Nous avons deux des sept grands prix nationaux qui sont de Bourgogne-Franche-Comté. Je pense que c'est un élément important.

Je pense qu'il faut aussi qu'on se dise que nous avons la médaille d'innovation du CNRS, pour Daniel Hissel. C'est aussi un élément important.

Il faut dire également que nous allons avoir trois des six prix INRAE 2020 en Bourgogne-Franche-Comté, dont l'équivalent de la médaille d'or du CNRS. Je ne vais pas vous dire les noms puisque ce n'est pas encore officiel, mais c'est mon ancienne casquette qui me permet de le savoir, vous ne m'en voudrez pas. Je crois que c'est hyper important.

Nous avons deux IUF qui sont arrivés. Nous avons un ERC. Nous avons un projet SFRI. Nous avons eu des PIA autres encore dans le sport, etc., etc.

Ce qui montre que ce site a vraiment des potentialités et qu'il serait dommage que nous ne réussissions pas à nous projeter en avant dans la catégorie des universités qui compteront demain.

Je voulais le dire de façon forte parce que c'est vraiment là que se retrouve le fondement de notre action. Ce n'est pas dans des histoires que j'appelle de tuyauterie, à savoir comment il faut que l'on fonctionne, etc. C'est certes important, mais ce qui est important également, c'est de voir que nous avons beaucoup de talents en Bourgogne-Franche-Comté, qu'ensemble nous réussissons à peu près tous les appels à projets, toutes les réponses aux appels à projets et que nous méritons donc de positionner la Bourgogne-Franche-Comté dans les sites qui comptent au niveau national et aux niveaux internationaux.

Je voulais le dire car c'est vraiment quelque chose de très important.

Je voudrais terminer sur un point qui me paraît également important, c'est que je souhaiterais que nous fassions le prochain conseil d'administration à Dijon, que nous ayons l'habitude de bouger un petit peu. Cela permettrait à nos collègues qui sont plutôt côté Bourgogne d'avoir un peu moins de chemin à faire, je vois notamment Michel Jauzein qui vient de Cluny. Cela lui serait sans doute un peu plus facile, ainsi que tous nos autres collègues bourguignons. Nous pourrions alterner un peu et, pourquoi pas, aller de temps en temps aussi dans le Nord Franche-Comté. Ce sera peut-être un peu moins facile pour Michel, mais je pense qu'il gagnerait un peu de temps par moments et en perdrait un peu à d'autres moments, mais je crois que c'est important pour faire vivre toute la communauté du site de Bourgogne-Franche-Comté.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous allions à Dijon la prochaine fois et que nous engagions une alternance, que nous allions de temps en temps à d'autres endroits également.

Est-ce que cela vous paraît acceptable ? (*Approbation générale*).

Je vous remercie pour ce conseil d'administration, pour la qualité des échanges.

Je remercie Monsieur le Recteur d'être resté jusqu'au bout. Et puis je le remercie pour son intervention qui était tout à fait constructive.

Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne fin de journée et à bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 41)